

#### MAIRIE de PORTE-DE-SAVOIE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

77 Place de la Mairie Les Marches 73800 PORTE-DE-SAVOIE

Tél: 04.79.28.12.82 - Fax: 04.79.28.19.14

Arrêté n°2025/078 Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 14/02/2025

# ARRETE MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2025 PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER SUR LE CHEMIN RURAL DE PELOUSANT

Le Maire de la Commune de PORTE-DE-SAVOIE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et suivants ; Vu le code de la route ;

Vu le code rural et notamment les articles L. 161-5 et D. 161-10;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant la constitution et la faible résistance ainsi que la fragilité de la structure du chemin rural n°101, dit chemin de Pelousant ;

Considérant l'état général du chemin rural n°101 dit chemin de Pelousant;

Considérant la nécessité impérieuse de protéger ce chemin contre tout risque de dégradations ;

Considérant la nécessité impérieuse de garantir la sécurité des usagers du chemin rural n°101 dit chemin de Pelousant ;

#### ARRETE

#### **ARTICLE 1**:

La circulation est interdite de manière permanente sur le chemin rural n°101 dit chemin de Pelousant.

#### **ARTICLE 2**:

Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, l'interdiction de circulation sur le chemin rural susnommé ne s'applique pas pour les types de véhicules suivants :

Aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public.

#### ARTICLE 3:

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune de Porte-de-Savoie.

#### ARTICLE 4:

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

### **ARTICLE** 5:

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2, place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de son affichage.

## ARTICLE 6:

- ◆ Monsieur le Maire de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, 77, place de la Mairie, LES MARCHES, 73800 PORTE-DE-SAVOIE.
- ◆ Les services techniques de la commune de Porte-de-Savoie
- ◆ la Brigade de Gendarmerie de Montmélian Rue Marius Baboulaz, 73800 MONTMELIAN

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

## **ARTICLE 7**: Ampliation du présent arrêté transmise à :

◆ Madame la Cheffe du Centre d'Incendie et de Secours de Montmélian

Fait à PORTE-DE-SAVOIE, le 14/02/2025

